



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chambres régionales des comptes

Question écrite n° 47059

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur le projet de réforme des juridictions financières proposé par M. le président de la Cour des comptes. Ce projet prématuré semble préférer une approche nationale du contrôle de l'argent public, avec pour conséquence la mise en péril du contrôle des finances publiques locales, mission essentielle des chambres régionales des comptes. La proposition des implantations des chambres interrégionales serait ainsi déconnectée du maillage du territoire et soumettrait l'ensemble des contrôles à une autorité unique, la Cour des comptes à Paris d'où seraient décidés les contrôles de tel ou tel département, commune ou région. Ainsi, la réorganisation envisagée également une réduction du nombre de magistrats, ce qui préoccupe aussi le corps des magistrats de la chambre régionale des comptes de Bretagne. D'ailleurs, le Syndicat des juridictions financières a récemment fait part de ses craintes d'un manque d'efficacité du contrôle en l'état actuel de l'avant-projet de loi. Alors que la révision générale de la politique publique a pour objectif d'assurer une réelle efficacité de l'action publique, il apparaîtrait contradictoire de réduire les moyens des chambres régionales des comptes qui représentent l'outil indispensable de contrôle des dépenses des collectivités locales. Et s'il on tient compte des transferts de compétences aux collectivités locales dont les dépenses représentent les trois quarts de l'investissement public, il est indispensable de s'assurer d'une véritable transparence sur la gestion de l'argent public et sur un contrôle efficace. Compte tenu des inquiétudes soulevées, il souhaiterait connaître le devenir envisagé pour ce texte de réforme du contrôle des finances publiques locales et les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le Président de la République, en novembre 2007, lors de la séance solennelle du bicentenaire de la Cour des comptes, a demandé au premier président de la Cour de lui adresser des propositions de réforme des juridictions financières pour renforcer encore leur rôle et leur utilité. Après avoir reçu le rapport que lui a remis le premier président, le Président de la République a fait connaître en avril 2008 ses orientations sur ce sujet. Ces orientations visent notamment à adapter l'organisation des juridictions financières aux nouvelles exigences de la gestion publique, elle qu'elles résultent de la loi organique relative aux lois de finances ainsi que des évolutions de la décentralisation. Après une large phase de concertation avec les organisations et syndicats représentatifs avant l'été 2008 au sein des juridictions financières sur l'évolution des missions et de leur organisation et la communication de ces travaux aux services du Premier ministre, le travail interministériel a été engagé à compter de décembre 2008. Les premières esquisses d'un projet ont commencé à être débattues au cours de réunions interministérielles dont les organisations et syndicats représentatifs des juridictions financières ont régulièrement été tenus informés depuis décembre. Les orientations du projet ont également pris en compte la révision constitutionnelle de l'été dernier qui a redéfini, à l'article 47-2 de la Constitution, les missions de la Cour des comptes en lui fixant de nouveaux devoirs. Dans les orientations de l'avant-projet de réforme, la question du nombre de chambres en région n'est pas tranchée. Il n'est en aucun cas question, dans les orientations de l'avant-projet de réforme, ni d'affaiblir ni de remettre en cause la possibilité pour les chambres en région de contrôler telle ou telle collectivité et de rendre compte publiquement des résultats de leurs investigations,

qu'elles concernent la régularité de la gestion ou son efficacité.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47059

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2009, page 3699

Réponse publiée le : 2 juin 2009, page 5406